

Que se passe-t-il à Euronat et dans la commune de Grayan-et-l'Hôpital ?

Dans un bref résumé, nous voulons présenter la situation actuelle à Euronat. Vous trouverez beaucoup de correspondance sur Facebook (Les Résidents d'Euronat), sur les pages d'accueil de Grayan-et-l'Hôpital et d'Euronat - Espace propriétaires.

Pendant 40 ans, la commune de Grayan et l'Hôpital ont collaboré de manière pacifique et consensuelle. Depuis l'entrée en fonction de la maire, Madame Legrand, cette relation s'est fortement détériorée et s'est transformée en une attitude hostile de la maire envers la SAS Euronat. L'élément déclencheur a probablement été le rapport de la Cour des comptes qui a notamment **recommandé** de vérifier le montant des loyers et **le nombre de bungalows** à Euronat.

A partir de là, une campagne médiatique publique a été "déclenchée" par la maire avec des accusations principales

"Euronat a escroqué la commune de 9 millions d'euros »

"Euronat a enfreint le contrat de bail"

"et Euronat a obtenu par l'ancien maire et le conseil municipal des avantages pour lesquels la commune n'en a reçu aucun en contrepartie". Ainsi, outre la demande de paiement, on trouve également la menace de résilier prématurément le contrat de bail avec Euronat, valable jusqu'en 2073.

Le fait que l'"ancien" maire et l'"ancien" conseil municipal se défendent également en justice contre ces accusations n'est mentionné qu'en passant".

Avant la saison de cette année, des bureaux de géomètres ont été chargés par la commune de recenser toutes les constructions à Euronat, dont le résultat a été rendu public. Selon le directeur d'Euronat, il semble qu'aucune distinction n'ait été faite entre les bâtiments fixes (bungalows) et les unités d'habitation qui ne sont en principe pas considérées comme des bâtiments, comme les mobil-homes et les caravanes sur les emplacements à l'année. Apparemment, le contrat de bail ne prévoit qu'un nombre maximal de bâtiments fixes, et non d'unités d'habitation, par exemple lorsqu'il y a plusieurs unités d'habitation dans un bâtiment (par exemple des studios). Cela resterait un bâtiment !

Il est totalement incompréhensible que la « première dame » de la commune de Grayan et l'Hôpital ait lancé ce que l'on peut appeler une "campagne de dénigrement" et l'ait exploitée de manière très médiatique sans que la direction d'Euronat ait eu la possibilité d'étudier les chiffres complexes et encore moins d'y répondre de manière appropriée. Il est évident que cette manière impertinente de procéder par la maire a causé de grands dommages. Elle a porté atteinte à la réputation et de la

commune de Grayan-et-l'Hôpital et de la SAS Euronat. Il aurait certainement été nettement plus sage d'attendre qu'Euronat s'exprime en détail sur la situation. La démarche de la maire est également déconcertante dans la mesure où elle est elle-même une juriste expérimentée et devrait être consciente des conséquences de son acte.

En suivant les publications sur facebook, les sites Internet officiels de la commune et Euronat, il est évident que la communication est totalement rompue. Le fait que les tribunaux soient entre-temps également impliqués n'est qu'une conséquence logique.

Des questions s'imposent :

- quel est l'objectif de la maire avec ses publications publiques contradictoires ?
- Ruiner le plus grand employeur et contribuable de la commune ?
- Une reprise de la gestion du site Euronat par la commune ? (un poste a déjà été créé)
- Un nouveau bail avec un nouvel investisseur ?
- Une auto-promotion ?

- Comment les prix des séjours et les tarifs annuels vont-ils évoluer (probablement uniquement plus élevés.....) ?
- Qu'est-ce qui changerait dans les conditions de séjour pour les tdj (titulaires d'un droit de jouissance ?
- Qu'est-ce qui changerait pour les employés et les commerçants à Euronat ?
- Comment le marché de l'immobilier évoluerait-il dans une situation aussi incertaine ?

Les commentaires publiés dans les différentes publications montrent clairement que de nombreux "Euronates" et "Grayanais" se posent ces questions ou des questions similaires sur l'avenir.

Ainsi, une association nommée "*Nous sommes Euronat*" a été créée et a obtenu jusqu'à présent plus de 1400 signatures dans le cadre d'une campagne de signatures, qui plaident toutes pour une clarification de la situation et pour la sauvegarde des intérêts des utilisateurs.

Un [formulaire en ligne](#) (cliquer sur le lien) permet de s'engager et de s'inscrire (le formulaire est également disponible dans le centre, aux Ateliers du Bazar).

Un autre groupe de membres du conseil municipal s'est formé, qui n'est pas d'accord avec la stratégie de la maire dans la commune, tant au niveau du personnel que des objectifs.

Il n'est certainement pas facile de comprendre que le conseil communal soit si divisé en deux lors de nombreux votes, que les propositions de la maire ne soient adoptées qu'à 1 voix de majorité (par exemple la lettre à Euronat résiliant le contrat de bail) ou que les votes soient reportés par manque d'information. (Les circulaires de ce groupe étaient dans la boîte aux lettres)

Il est tout aussi difficile de comprendre que le comité directeur des IFE (Amis internationaux ??? d'Euronat), se présentant pourtant comme le représentant de tous les titulaires de droits de jouissance, s'exprime dans une lettre adressée à la direction d'Euronat au sujet du vote du conseil municipal sur la résiliation du contrat d'affermage - -.

Citation : "Nous avons donc accueilli le vote de l'opposition comme un vote hostile à nos intérêts"...

Remarque : Résultat du vote : 8 voix pour la proposition de la maire - 7 voix contre la proposition (opposition).

On peut se demander si l'association peut encore être considérée comme les Amis d'Euronat ou si c'est seulement l'avis du comité directeur - sans que les membres aient été consultés à ce sujet ?

Reste à espérer que les deux parties se retrouveront bientôt pour discuter et régler directement ensemble les problèmes en suspens. Les conflits judiciaires sont longs et, en fin de compte, nuisent à tout le monde. Les bailleurs de bungalows ont déjà fait l'expérience des dommages causés à leur image par ces querelles publiques lancées par la maire, car certains locataires de longue date hésitent à confirmer leur location pour 2024 et veulent attendre de voir comment les choses vont évoluer avec Euronat.

Comme on peut déjà le constater, cet "échange" public a également des répercussions sur le marché immobilier.

Nous souhaitons une clarification rapide afin que le calme revienne et qu'Euronat redevienne le centre naturiste convoité (le plus grand d'Europe) qu'il était toutes ces années auparavant.

ASto - WD - GR
16.08.2023

Remarque : il est toujours bon de se faire sa propre opinion. C'est pourquoi il vaut la peine d'étudier les diverses publications sur le sujet. Voici quelques liens :
homepage [d'Euronat dans l'espace propriétaire](#),

sur facebook sous "[les résidents d'Euronat](#)",
sur facebook sous [Grayan-et-l'Hôpital Élus Grayannais Indépedants](#)
sur le site de [Grayan-et-l'Hôpital](#).